

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-159 du 12 Juin 1980

portant approbation des Budgets Primitifs
Exercice 1980 de la Province et des Dis-
tricts du Zou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi
Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif
National et de son Comité Permanent ;
- VU la Loi N° 64-16 du 11 Août 1964, fixant la liste des taxes Provinciales leur
code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs sub-
séquents ;
- VU l'ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 Janvier 1966, portant codification des Im-
pôts Directs et indirects et les textes qui l'ont modifiée ;
- VU l'ordonnance N° 74-7 du 13 Février 1974 portant réorganisation de l'Adminis-
tration Territoriale ;
- VU l'ordonnance N° 74-8 du 13 Février 1974 portant création, organisation, attri-
butions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des
Conseils Révolutionnaires de District ;
- VU l'ordonnance N° 74-9 du 13 Février 1974 portant Institution et Organisation
de la Commune ;
- VU le décret N° 74-26 du 13 Février 1974 fixant les attributions et les préroga-
tives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les
services directement placés sous leur autorité ;
- VU le décret N° 78-356 du 30 Décembre 1978 portant limites et dénomination des
circonscriptions Administratives ;
- VU l'ordonnance N° 80-4 du 11 Février 1980 portant Loi de Finances pour la Ges-
tion 1980 ;

SUR proposition du Ministre des Finances ;

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 4 Juin
1980,

.../...

DECRETE :

Article 1er. - Sont approuvés les Budgets Primitifs Exercice 1980 de la Province et des Districts du Zou, arrêtés conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 12 Juin 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances,

Le Ministre de l'Intérieur et de
la Sécurité Publique,

Isidore AMOUSSOU

GUEZODJE Vincent

AMPLIATIONS : PR 8 CPC 6 CC du PRPB 4 SGG 4 ANR 6 SPD 2 ME-MISP 10 autres Minis-
tères 20 DPE-DAJL-INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde-Chanc. 3 UNB-FASJEP 4
BN 2 Districts Intéressés 15 x 4 = 60 Province du Zou 5 DB-DCR-Solde 6 Trésor 4
DI 4 DAT-DAI 8 BCP 1 JORPB 1.-

PROVINCE DU ZOU

RECETTES ORDINAIRES : CINQUANTE HUIT MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS 58 594 678

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE QUATRE MILLE CENT SOIXANTE TREIZE FRANCS 4 444 173

TOTAL 63 038 851

DEPENSES ORDINAIRES : CINQUANTE HUIT MILLIONS CINQ CENT QUATRE VINGT QUATORZE MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX HUIT FRANCS 58 594 678

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE MILLIONS QUATRE CENT QUARANTE QUATRE MILLE CENT SOIXANTE TREIZE FRANCS 4 444 173

TOTAL 63 038 851

DISTRICT URBAIN D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE SIX MILLIONS QUATRE CENT NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE CINQ FRANCS 36 409 565

RECETTES EXTRAORDINAIRES : NEUF CENT CINQUANTE DEUX MILLE NEUF FRANCS 952 009

TOTAL 37 361 574

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE SIX MILLIONS QUATRE CENT NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE CINQ FRANCS 36 409 565

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : NEUF CENT CINQUANTE DEUX MILLE NEUF FRANCS 952 009

TOTAL 37 361 574

DISTRICT URBAIN DE BOHICON

RECETTES ORDINAIRES : QUARANTE TROIS MILLIONS QUATRE VINGT ONZE MILLE CINQ CENT QUATRE FRANCS 43 091 504

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT VINGT ET UN MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS 1 421 687

TOTAL 44 513 191

DEPENSES ORDINAIRES : QUARANTE TROIS MILLIONS QUATRE VINGT ONZE MILLE CINQ CENT QUATRE FRANCS 43 091 504

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION QUATRE CENT VINGT ET UN MILLE SIX CENT QUATRE VINGT SEPT FRANCS 1 421 687

TOTAL 44 513 191

DISTRICT RURAL DE BANTE

RECETTES ORDINAIRES : NEUF MILLIONS SIX CENT SOIXANTE
NEUF MILLE TROIS CENT DIX FRANC 9 669 310

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CENT QUATRE VINGT DIX
SEPT MILLE TRENTÉ SIX FRANCS 197 036

TOTAL ... 9 866 346

DEPENSES ORDINAIRES : NEUF MILLIONS SIX CENT
SOIXANTE NEUF MILLE TROIS
CENT DIX FRANCS 9 669 310

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CENT QUATRE VINGT DIX SEPT
MILLE TRENTÉ SIX FRANCS 197 036

TOTAL 9 866 346

DISTRICT RURAL DE ZA-KPOTA

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT
QUATRE VINGT CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS .. 18 785 664

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT CINQUANTE HUIT
MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS 458 294

TOTAL 19 243 958

DEPENSES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT
QUATRE VINGT CINQ MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATRE FRANCS .. 18 785 664

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : QUATRE CENT CINQUANTE HUIT
MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE FRANCS 458 294

TOTAL 19 243 958

DISTRICT RURAL DE COVE

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS SOIXANTE QUATRE MILLE
SEPT CENT QUATRE VINGT QUINZE 17.064.795

RECETTES EXTRAORDINAIRES : SIX CENT DOUZE MILLE NEUF CENT
SOIXANTE FRANCS 612.960

TOTAL 17.677.755

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS SOIXANTE QUATRE MILLE
SEPT CENT QUATRE VINGT QUINZE FRANCS 17.064.795

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : SIX CENT DOUZE MILLE NEUF CENT
SOIXANTE FRANCS 612.960

TOTAL 17.677.755

DISTRICT RURAL DE DASSA-ZOUME

RECETTES ORDINAIRES : TRENTE QUATRE MILLIONS TROIS CENT NEUF
MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS 34.309.986

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE
MILLE CENT CINQUANTE CINQ FRANCS 1.860.155

TOTAL 36.170.141

DEPENSES ORDINAIRES : TRENTE QUATRE MILLIONS TROIS CENT
NEUF MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT SIX FRANCS 34.309.986

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION HUIT CENT SOIXANTE
MILLE CENT CINQUANTE CINQ FRANCS 1.860.155

TOTAL 36.170.141

DISTRICT RURAL DE DJIDJA

RECETTES ORDINAIRES : DIX HUIT MILLIONS CINQ CENT SEIZE MILLE
QUATRE CENTS FRANCS 18.516.400

RECETTES EXTRAORDINAIRES : QUARANTE NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE
SIX FRANCS 49.456

TOTAL 18.565.856

- 4 -

DISTRICT RURAL DE DJIDJA

(Suite)

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX HUIT MILLIONS CINQ CENT SEIZE MILLE QUATRE CENTS FRANCS	18 516 400
--	------------

<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : QUARANTE NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE SIX FRANCS	49 456
--	--------

TOTAL	18 565 856
-------------	------------

DISTRICT RURAL DE ZANGNANADO

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : QUATORZE MILLIONS NEUF CENT SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE ET UN FRANCS	14 907 351
---	------------

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS CENT CINQUANTE MILLE FRANCS.	350 000
--	---------

TOTAL	15 257 351
-------------	------------

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : QUATORZE MILLIONS NEUF CENT SEPT MILLE TROIS CENT CINQUANTE ET UN FRANCS	14 907 351
---	------------

<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : TROIS CENT CINQUANTE MILLE FRANCS .	350 000
---	---------

TOTAL	15 257 351
-------------	------------

DISTRICT RURAL D'AGBANGNIZOUN

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT TRENTE TROIS MILLE DIX FRANCS	17 733 010
--	------------

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : CENT VINGT CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE SEPT FRANCS	125 857
---	---------

TOTAL	17 858 867
-------------	------------

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DIX SEPT MILLIONS SEPT CENT TRENTE TROIS MILLE DIX FRANCS	17 733 010
--	------------

<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : CENT VINGT CINQ MILLE HUIT CENT CINQUANTE SEPT FRANCS	125 857
---	---------

TOTAL	17 858 867
-------------	------------

DISTRICT RURAL DE SAVALOU

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : VINGT HUIT MILLIONS DEUX CENT CINQUANTE DEUX MILLE QUATRE VINGT SIX FRANCS	28 252 086
---	------------

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> :	P N
---	-----

TOTAL	28 252 086
-------------	------------

.../...

DISTRICT RURAL DE SAVALOU

(suite)

DEPENSES ORDINAIRES : VINGT HUIT MILLIONS DEUX CENT
CINQUANTE DEUX MILLE QUATRE VINGT SIX FRANCS 28 252 086

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : P M

TOTAL 28 252 086

DISTRICT RURAL DE SAVE

RECETTES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS NEUF CENT MILLE
HUIT CENT QUARANTE QUATRE FRANCS 15 900 844

RECETTES EXTRAORDINAIRES : CENT VINGT SIX MILLE CENT
QUATRE VINGT DIX NEUF FRANCS 126 199

TOTAL 16 027 043

DEPENSES ORDINAIRES : QUINZE MILLIONS NEUF CENT MILLE
HUIT CENT QUARANTE QUATRE FRANCS 15 900 844

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : CENT VINGT SIX MILLE CENT
QUATRE VINGT DIX NEUF FRANCS 126 199

TOTAL 16 027 043

DISTRICT RURAL DE GLAZOUÉ

RECETTES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS HUIT CENT
SOIXANTE ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DEUX FRANCS 17 871 462

RECETTES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION TRENTÉ CINQ
MILLE SIX CENT QUINZE FRANCS 1 035 615

TOTAL 18 907 077

DEPENSES ORDINAIRES : DIX SEPT MILLIONS HUIT CENT
SOIXANTE ONZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DEUX FRANCS 17 871 462

DEPENSES EXTRAORDINAIRES : UN MILLION TRENTÉ CINQ
MILLE SIX CENT QUINZE FRANCS 1 035 615

TOTAL 18 907 077

DISTRICT RURAL DE QUINHI

RECETTES ORDINAIRES : DOUZE MILLIONS HUIT CENT TROIS
MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX HUIT FRANCS 12 803 398

... / ...

DISTRICT RURAL DE QUINHI

(Suite)

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE MILLE FRANCS	1 350 000
TOTAL	<u>14 153 398</u>

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : DOUZE MILLIONS HUIT CENT TROIS MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT DIX HUIT FRANCS	12 803 398
---	------------

<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : UN MILLION TROIS CENT CINQUANTE MILLE FRANCS	1 350 000
--	-----------

TOTAL	<u>14 153 398</u>
-------------	-------------------

DISTRICT RURAL . DE ZOGBODOME

<u>RECETTES-ORDINAIRES</u> : VINGT MILLIONS CENT SOIXANTE SIX MILLE QUATRE VINGT DOUZE FRANCS	20 166 092
---	------------

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : TRENTÉ SIX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT QUATRE FRANCS	36 684
--	--------

TOTAL	<u>20 202 776</u>
-------------	-------------------

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : VINGT MILLIONS CENT SOIXANTE SIX MILLE QUATRE VINGT DOUZE FRANCS	20 166 092
---	------------

<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : TRENTÉ SIX MILLE SIX CENT QUATRE VINGT QUATRE FRANCS	36 684
--	--------

TOTAL	<u>20 202 776</u>
-------------	-------------------

DISTRICT RURAL DE OUESSE

<u>RECETTES ORDINAIRES</u> : TREIZE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE FRANCS	13 368 550
--	------------

<u>RECETTES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX CENT QUATRE VINGT DIX-NEUF MILLE SIX CENT TRENTÉ QUATRE FRANCS	299 634
---	---------

TOTAL	<u>13 668 184</u>
-------------	-------------------

<u>DEPENSES ORDINAIRES</u> : TREIZE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE HUIT MILLE CINQ CENT CINQUANTE FRANCS	13 368 550
--	------------

<u>DEPENSES EXTRAORDINAIRES</u> : DEUX CENT QUATRE VINGT DIX-NEUF MILLE SIX CENT TRENTÉ QUATRE FRANCS	299 634
---	---------

TOTAL	<u>13 668 184</u>
-------------	-------------------